

LE JOUR, 1951
15 SEPTEMBRE 1951

PROPOS SUR LE DISCOURS DE M. ELY PALMER

Le discours inaugural du Président de la Commission de conciliation pour la Palestine à la conférence de Paris est un acte méritoire. Il témoigne d'intentions pures et d'une bonne volonté qui va loin. Il laisse percer au fond un embarras extrême.

La plupart des questions, à vrai dire, y sont envisagées et effleurées. La plus importante pourtant est celle qui paraît compter le moins. Nous voulons parler de la sécurité dans l'avenir. Et de l'immigration agressive en Israël, il n'est fait état nulle part.

Le discours est mesuré et savamment dosé. Mais, à y regarder de près, on se rend compte qu'il ne laisse entrevoir à la charge d'Israël que des compensations en argent (le moins possible sans doute) ; tandis qu'aux pays arabes, c'est une vaste résignation qu'il recommande.

Les collègues de M. Ely Palmer ont dû peser longuement cette prose subtile où la grâce latine rejoint la souplesse turque. « Ah ! Qu'en ces termes galants, ces choses là sont dites ! »...L'Américain, par nature, eut moins nuancé sa pensée.

Si l'on passait au filtre cette rhétorique sans emphase, on en extrairait peu de substance. On pourrait tout résumer en deux mots : Pour accepter le fait accompli comme il est, vous, Arabes, qu'est ce que vous doit Israël ? Nous ne trouvons pas que l'aspect humain du problème ait dans tout cela sa mesure.

Les réfugiés, en somme, sont mis brutalement sur les bras des Arabes, ce que le discours inaugural interprète généreusement par la phrase que voici : « La solution du problème des réfugiés dépend de la réalisation d'un programme de développement économique dans les pays arabes ». Vous entendez bien ?

On peut croire que la Commission de conciliation, si compatissante qu'elle soit, a vu sa sensibilité s'émousser au contact quotidien du malheur.

Tout dépend ainsi pour les réfugiés du développement d'un programme économique (judéo-américain peut-être) et non point de la justice.

Le but final de tout est de « préparer la voie à la paix durable dans le pays qui, pour trois des grandes religions mondiales, est une terre sacrée ». Fort bien ! Mais ne faut-il pas alors commencer par internationaliser Jérusalem ?

Ensuite, pour établir sur le plan des choses matérielles, les relations économiques après lesquelles Israël languit, ne faut-il pas d'abord que l'économie ne menace pas de ruiner le politique ?

« L'on ne pourra faire de progrès positifs dans la voie d'une solution de vos problèmes que si toutes les parties expriment dès le début de toutes nos négociations

présentes leur détermination de respecter le droit d'autrui à la sécurité, de s'abstenir de toute attaque, de tout acte hostile ou de guerre les unes contre les autres et de favoriser le retour à la paix permanente en Palestine ». Voilà ce qu'a dit le discours. C'est très beau et très platonique aussi.

De la politique intérieure explosive d'Israël, que fait la Commission de conciliation ? Et que fait-elle de la conflagration, on peut dire fatale, à quoi l'immigration illimitée conduit ?

L'affaire d'Israël est politique avant d'être économique. Elle est dix fois plus politique qu'économique. La Commission de conciliation, dans ce domaine, est à peu près démunie. Des influences du premier rang, apparentes ou occultes, la dominent. Dans ses travaux, si généreux qu'ils soient, c'est le défaut de la cuirasse.

Les origines et la fin du drame de Palestine sont spirituelles et politiques. Il n'y a pas de solution purement économique qui puisse empêcher le désastre. Il n'y a qu'une présence et une volonté collective des puissances, grandes et petites, et qui ait pour objet, simultanément, la sécurité et la justice.